



## Arnaque et leasing : renseignement et question

-----  
Par Visiteur

J'ai été démarché par une société comme "essayeur" de matériel photocopieur avec assistance maintenance ;

la vendeuse m'a expliqué que le contrat de maintenance/fourniture d'une photocopieuse laser couleur multifonction coutait en temps normal 390 HT/mois et que en tant qu'essayeur cela ne me couterait que 15 HT/mois.

Cette réduction m'étant offerte en contrepartie du fait que je devais répondre aux appels de personnes chez qui elle placera des machines pour leur dire si cela fonctionne bien ou pas;

j'ai donc signé un contrat de fourniture/maintenance assistance pour 390 HT/mois pendant 20 mois qui sera renouvelé tous les 20 mois pendant 63 mois aux mêmes conditions, sachant que tous les 20 mois la société s'engageait à me verser la somme 6330 HT pour faire passer le prix des mensualités de 390 HT à 15 HT/mois.

Quelques jours plus tard je reçois le matériel neuf qui est censé être changé tous les 20 mois par du matériel neuf et un nouveau paiement de 6330 HT.

2 Jours plus tard, je rencontre une personne qui vit dans une autre région et qui me dit être placeur de photocopieuse; je lui explique ma bonne affaire et il me met en garde car il m'explique que c'est en réalité UNE ARNAQUE ET QUE L ON VA ME FAIRE UNE CASCADE DE LEASING PENDANT 5 ANS ET QU A LA FIN JE SERAI CONTRAINT DE PAYER 3 ANS SUPPLÉMENTAIRES DE MENSUALITÉ SANS AUCUNE CONTREPARTIE;

je lui explique que je n'ai pas signé de leasing et il me répond que c'est IMPOSSIBLE et il appelle aussitot l'entreprise concernée en se faisant passer pour moi et demande comment cela se fait que je n'ai pas d'exemplaire du leasing que j'ai signé?

La secrétaire lui répond que c'est normal car la vrp a envoyé le leasing à valider chez la maison de crédit qui s'appelle GP Capital solutions;

je suis effaré d'apprendre que l'on m'a fait signer un contrat de leasing en cachette et que la vrp l'a récupéré pour le faire valider; mon ami m'explique qu'en fait j'ai signé pour un leasing de 390x63=24770 HT qui comprend une machine TRIUMPH ADLER TA2726 (valeur maxi vente conseillé=10000 ht), le cheque participation commerciale 6330 ht, installation 250 ht; alors que la valeur d'achat en gros de la machine est 3500 ht (chiffre grossiste); il m'explique qu'au bout de 20 mois, la société va RACHETER MON LEASING ET EN FAIRE PARTIR UN NOUVEAU ENCORE PLUS ONEREUX ET QU ELLE ME FERA UN CHEQUE DE PARTICIPATION COMMERCIALE PLUS IMPORTANT QUI ME FERA PAYER TOUJOURS QUE 15 HT/

COMMENT SORTIR DE CE CAUCHEMAR??

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

je lui explique que je n'ai pas signé de leasing et il me répond que c'est IMPOSSIBLE et il appelle aussitot l'entreprise concernée en se faisant passer pour moi et demande comment cela se fait que je n'ai pas d'exemplaire du leasing que j'ai signé?

La secrétaire lui répond que c'est normal car la vrp a envoyé le leasing à valider chez la maison de crédit qui s'appelle GP Capital solutions;

je suis effaré d'apprendre que l'on m'a fait signer un contrat de leasing en cachette et que la vrp l'a récupéré pour le faire valider; mon ami m'explique qu'en fait j'ai signé pour un leasing de 390x63=24770 HT qui comprend une machine

TRIUMPH ADLER TA2726 (valeur maxi vente conseillé=10000 ht), le cheque participation commerciale 6330 ht, installation 250 ht; alors que la valeur d'achat en gros de la machine est 3500 ht (chiffre grossiste); il m'explique qu'au bout de 20 mois, la société va RACHETER MON LEASING ET EN FAIRE PARTIR UN NOUVEAU ENCORE PLUS ONEREUX ET QU'ELLE ME FERA UN CHEQUE DE PARTICIPATION COMMERCIALE PLUS IMPORTANT QUI ME FERA PAYER TOUJOURS QUE 15 HT/

COMMENT SORTIR DE CE CAUCHEMAR??

Tout ceci est-il bien indiqué sur le contrat que vous avez signé?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Non,

il n'est fait aucune mention de leasing;

c'est mon ami qui m'a alerté car il savait puisqu'il le pratique qu'un contrat achat maintenance pour ce matériel ne doit pas dépasser les 100HT/mois...

effectivement  $390 \times 63 = 25\,000$  ht ce qui correspond à 4 fois le prix normal;

de plus étant médecin débutant mon bénéfice de l'année dernière a été de 24000/an ce qui n'est pas en accord avec la valeur du leasing...

ma chance est que j'ai signé le 18/01 et que apparemment le leaser n'a pas encore validé ce leasing puisque je n'ai à ce jour toujours pas reçu le contrat accepté; il est prévu que je recevrai le chèque de 6330 euros, 45 j après la signature, et je ne commencerai à payer qu'au bout de 3 mois (d'où le contrat de 63 mois)

-----  
Par Visiteur

Comment faire pour arrêter cette magouille sachant que si la maison de leasing accepte le dossier elle va me réclamer 63 mois à 390 ht soit obligation de payer 43 mois à 390 ht soit 20124 TTC!!!!

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

comment faire pour arrêter cette magouille sachant que si la maison de leasing accepte le dossier elle va me réclamer 63 mois à 390 ht soit obligation de payer 43 mois à 390 ht soit 20124 TTC!!!!

Je ne comprends pas.

Soit le contrat de fourniture de matériel prévoit bien ce que vous avez énoncé dans votre premier message, à savoir une location, avec renouvellement du matériel, et remboursement d'une bonne partie par la société au titre du fait que vous êtes un essayeur: Dans ce cas, Je ne vois pas au nom de quoi qu'il y aurait un leasing au titre duquel vous seriez engagé.

Soit il y a un véritable contrat de leasing, c'est à dire un contrat de crédit-bail, avec option d'achat au terme, et désignation d'un tiers (crédit-bailleur) investisseur, et dans ce cas, le fait qu'il y ait un prix élevé par rapport au marché n'est pas une cause de nullité.

Idéalement, il faudrait que j'ai copie de ce contrat.

Très cordialement.

-----

Par Visiteur

Cher monsieur,

Suite à votre commentaire tout à fait légitime, voici mon adresse mail:

Très cordialement.